

Produits et charges - bovins laitiers (biologique)

Letzte Aktualisierung : 08 Dezember 2025



Les données dans cette fiche sont exprimées en €/100 l de lait ainsi qu'en €/ha pour les comparaisons avec les autres types d'exploitations. Vous trouverez l'ensemble des données exprimées en €/100 l, en €/ha et en €/vache en cliquant sur « Données sources ».

En résumé : En 2024, les produits de l'exploitation spécialisée en bovins laitiers en production biologique diminuent légèrement à 87 € /100 l de lait produit. Parallèlement, les charges totales se contractent légèrement, essentiellement la part de la main d'œuvre familiale et les charges opérationnelles affectées. De ce fait, le ratio entre les produits et les charges reste assez proche de celui de 2023 et, donc inférieur à 1, ce qui signifie que ce type d'exploitation n'a pas, en moyenne pour l'année 2024, les produits en suffisance pour couvrir l'ensemble des charges réelles et calculées.

Produits

-

Charges opérationnelles

-

Charges de structure

Produits

Les produits d'une exploitation contiennent la valorisation des productions et des services agricoles, les recettes des autres activités lucratives, les régularisations et également les aides. La valorisation des productions englobe les ventes mais également la valorisation des stocks (cultures ou animaux) et de l'intra-consommation.

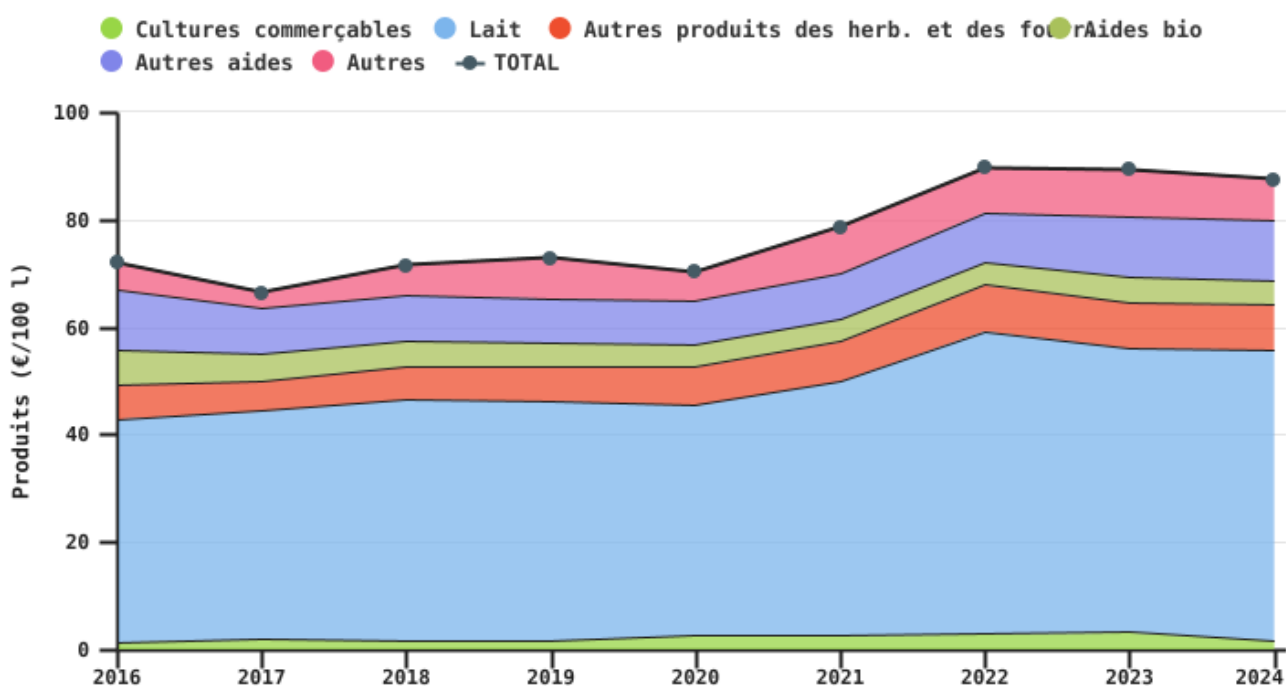
Pour l'année 2024, la **somme des produits**, aides comprises, de l'exploitation spécialisée en bovins laitiers en production biologique atteint une valeur de **87,4 €/100 l de lait**, décomposée comme suit :

- Les **produits des herbivores** et des cultures fourragères avec 62,4 €/100 l de lait (71 % de l'ensemble des produits) dont 54,1 € provenant spécifiquement de la valorisation du lait (62 % de l'ensemble des produits).
- Les **aides** atteignent 15,8 €/100 litres de lait, un niveau similaire à celui de 2023. Cependant, en 2024, l'aide à la production biologique baisse de 7 % pour ces exploitations, s'établissant à 4,5 €/100 litres de lait. À l'inverse, les autres aides, principalement composées de la FCO (environ 1 €/100 litres) et des éco-régimes (3,4 €/100 litres), augmentent.

- Les cultures commercçables, très peu importantes dans ce profil d'exploitation, qui génèrent un produit de 1,6 €/100 l de lait.
- Le solde provient des quelques activités autres que les herbivores et les cultures commercçable ainsi que des produits divers et des régularisations pour un montant de 7,7 € /100 l de lait.

Exprimé par vache laitière, le total des produits atteint une valeur de **4 945 €/vache laitière** dont 3 060 € de produit du lait. Ramené par ha de SAU, ce total de produit atteint **3 831 €/ha de SAU** dont 2 734 € provenant des herbivores et cultures fourragères et 691 €/ha des aides.

Evolution des produits de l'exploitation spécialisée en bovins laitiers en production biologique par 100 litres de lait

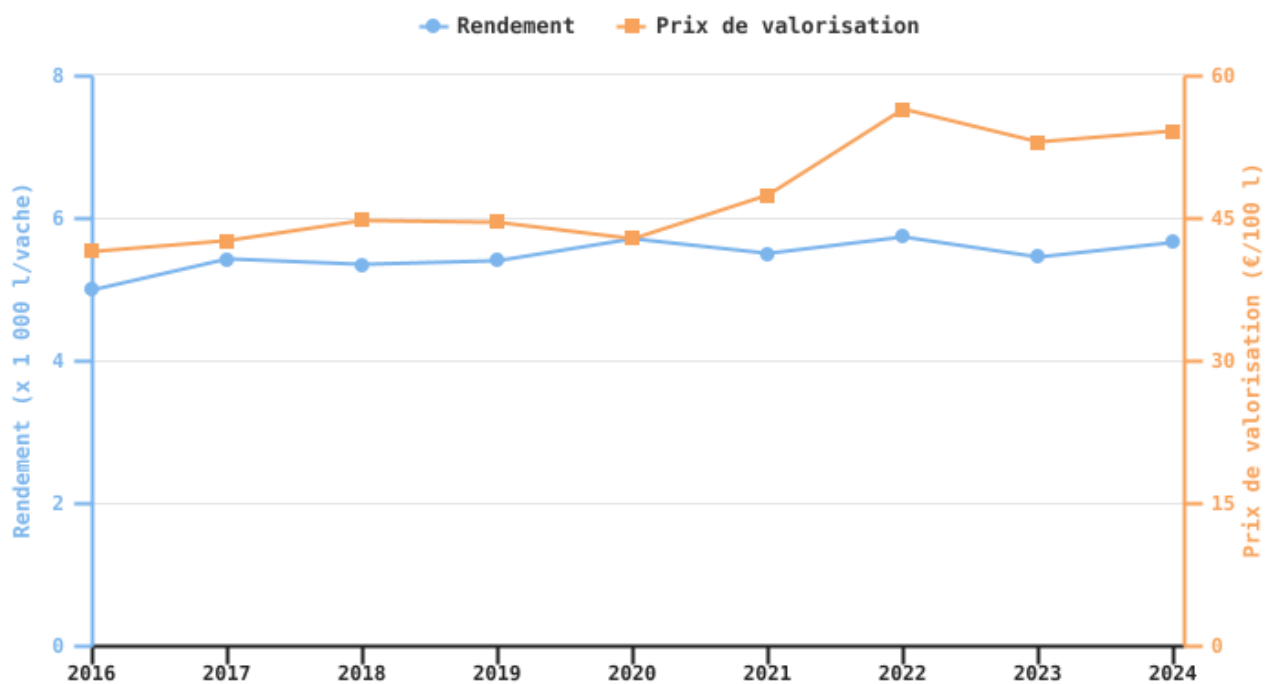


L'évolution des produits est naturellement corrélée à celle du prix du lait qui en est la composante principale. En 2022, les inquiétudes avec le conflit en Ukraine et la légère baisse de production européenne se sont traduites par une hausse du prix. Celle-ci est cependant nettement moins marquée que pour le lait conventionnel. L'inflation observée à cette période a réduit les ventes de produits biologiques. L'augmentation des aides totales est en grande partie due au remplacement du paiement vert par les Eco-Régimes dans le cadre de la réforme de la PAC 2023-2027. Tandis que le paiement vert représentait en moyenne 6 700 € par exploitation spécialisée en bovins laitiers en production biologique, les Eco-Régimes atteignent près du double, marquant ainsi une progression significative. En effet, les aides biologiques sont cumulables avec les Eco-Régimes et grâce à un système de production proche des exigences imposées par les Eco-Régimes, ces exploitations peuvent facilement avoir accès à ce nouveau système.

EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

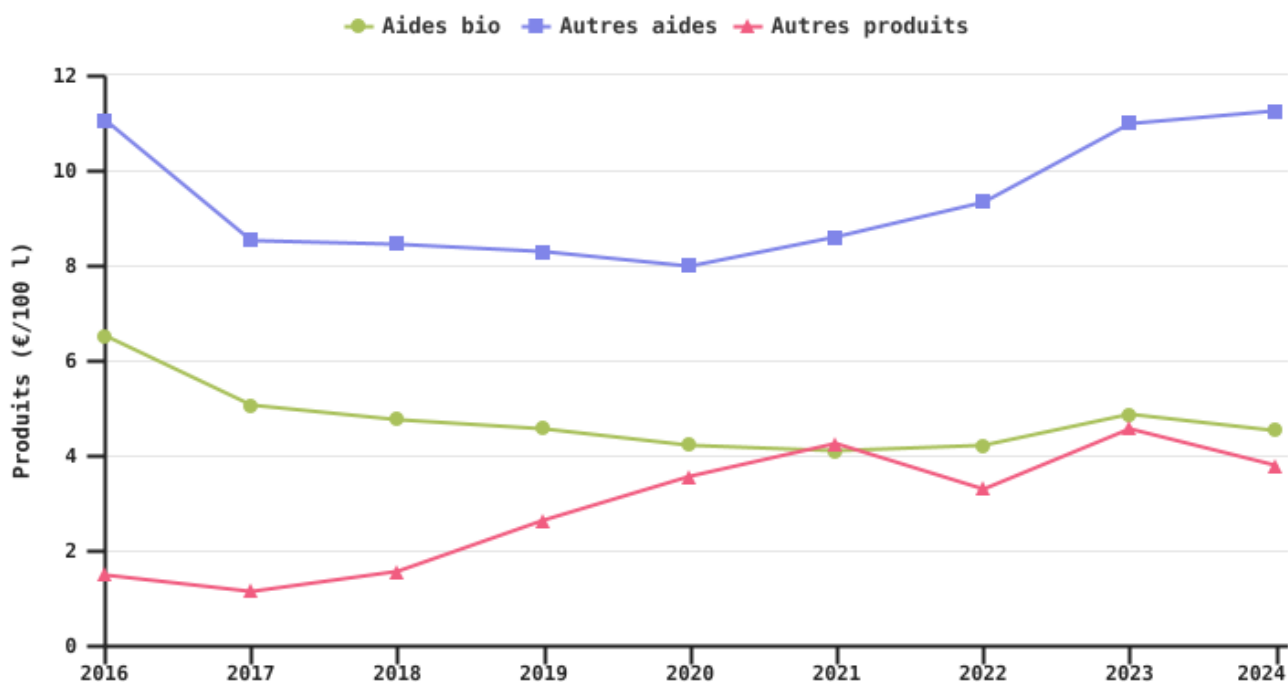
Evolution du rendement et du prix de valorisation du lait de l'exploitation spécialisée en bovins laitiers en production biologique



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE

© ODW - 2025

Aides et autres produits de l'exploitation spécialisée en bovins laitiers en production biologique par 100 litres de lait



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE

© ODW - 2025

Charges

Au sein des charges d'une exploitation se distinguent les **charges opérationnelles** affectées directement liées à une activité (aliments, frais de cheptel, semences, engrais, produits phytosanitaires, travaux par tiers) et les **charges de structure** intégrant les dépenses réelles (fermages, assurances, frais d'entretien, frais généraux, main-d'œuvre salariée, ...) et calculées (amortissements comptables, intérêts sur l'actif). Enfin, le dernier élément est la **rémunération (calculée) de la main-d'œuvre non salariée** (familiale).

En 2024, le **total des charges** s'élève à **94,0 €/100 l de lait** qui se répartissent comme suit :

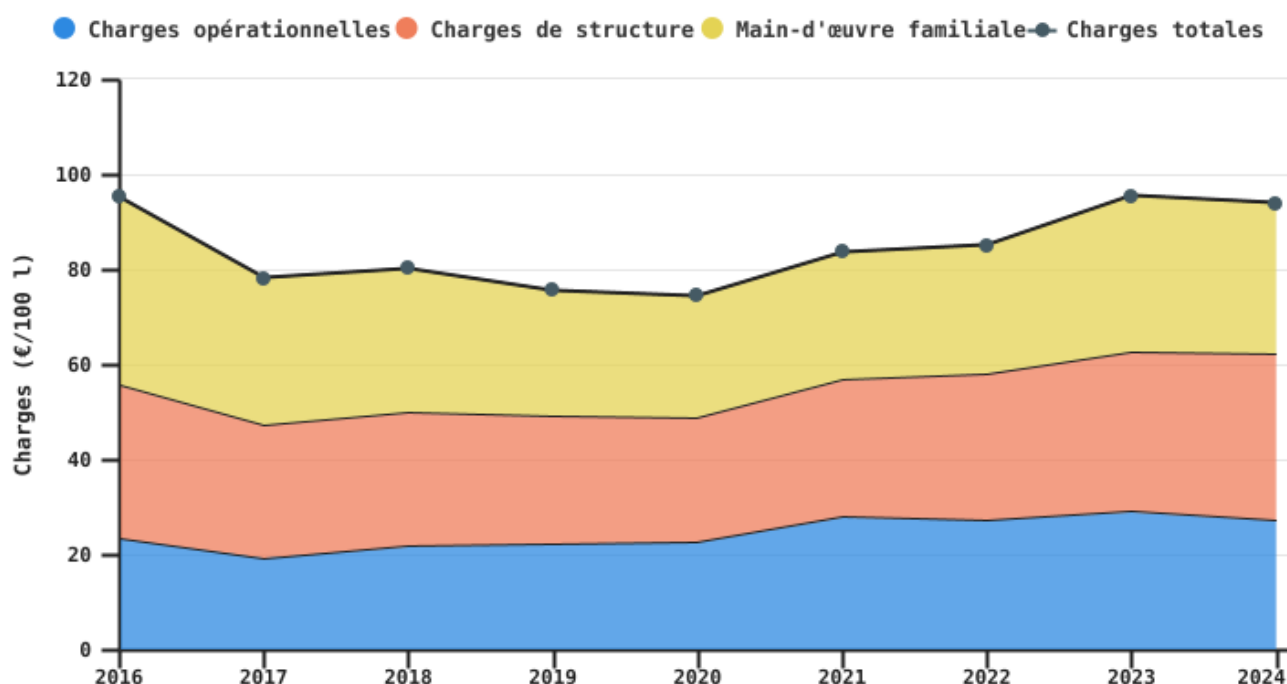
- Les charges opérationnelles affectées pour 29 % du total des charges
- Les charges de structure avec une part de 37 %
- La rémunération du travail familial (non salarié) soit 34 % restant.

Depuis 2021, les charges augmentent et sont aujourd'hui nettement supérieures à la moyenne sur les cinq années précédentes de 82,9 €/100 l de lait.

L'augmentation porte sur chaque poste, la part relative de chacun d'eux n'évolue que très peu.

Exprimées par vache, les charges totales atteignent, en 2024, 5 314 €/vache. C'est 15 % en plus que la moyenne des cinq années précédentes. Par ha de SAU, le total des charges est de 4 118 €.

Evolution des charges de l'exploitation spécialisée en bovins laitiers en production biologique par unité de 100 litres de lait



Depuis 2020, une augmentation des charges est observée quelle que soit la catégorie mais à des périodes différentes. Les charges opérationnelles affectées ont été les premières suivies par les charges de structure et de main d'œuvre. En 2024, les charges totales se stabilisent profitant d'une légère baisse des charges opérationnelles affectées et de la main d'œuvre familiale.

EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE

© ODW - 2025

- Charges opérationnelles affectées

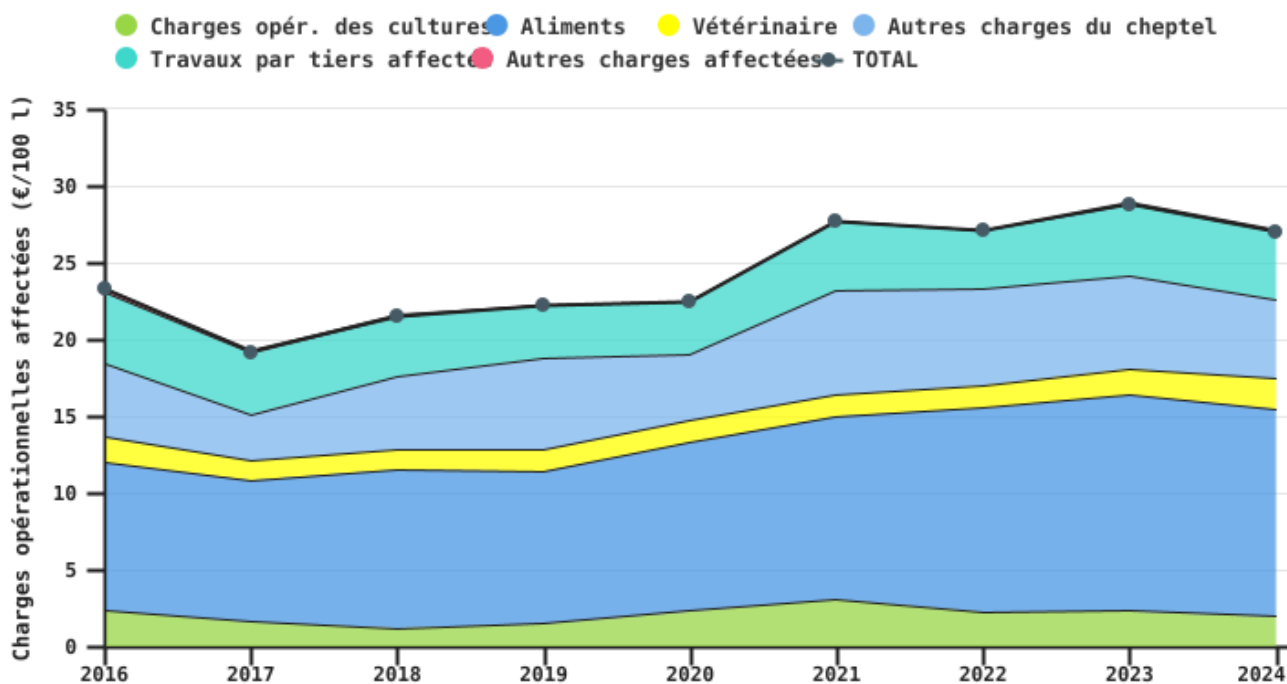
En 2024, les **charges opérationnelles affectées** de l'exploitation spécialisée en bovins laitiers en production biologique, s'élèvent à **27,0 €/100 l de lait** dont 13,5 € pour l'alimentation complémentaire des bovins, poste principal.

Pour les cultures, essentiellement fourragères et avec une proportion élevée de prairies, les charges opérationnelles affectées représentent 1,9 €/100 l de lait.

Ce type d'exploitation fait régulièrement appel à des tiers pour les travaux agricoles, essentiellement pour les cultures fourragères, et dépense 4,4 €/100 l ou 192 €/ha de SAU en travaux par tiers affectés. Cela répond à un problème de rentabilité de certains matériels à l'échelle d'une exploitation mais également à un besoin de main-d'œuvre extérieure pour la réalisation de certains travaux.

Les charges opérationnelles affectées par vache s'élèvent à 1 529 €. Parmi ces charges, les frais d'alimentation complémentaire des bovins, c'est-à-dire les aliments ne provenant pas des cultures fourragères de l'exploitation, représentent la moitié avec 765,7 €/vache. Les frais de cheptel représentent 228,5 €/vache dont 114 €/vache spécifiquement pour les frais vétérinaires.

Evolution des charges opérationnelles affectées de l'exploitation spécialisée en bovins laitiers en production biologique par unité de 100 litres de lait



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE

© ODW - 2025

- Charges de structure

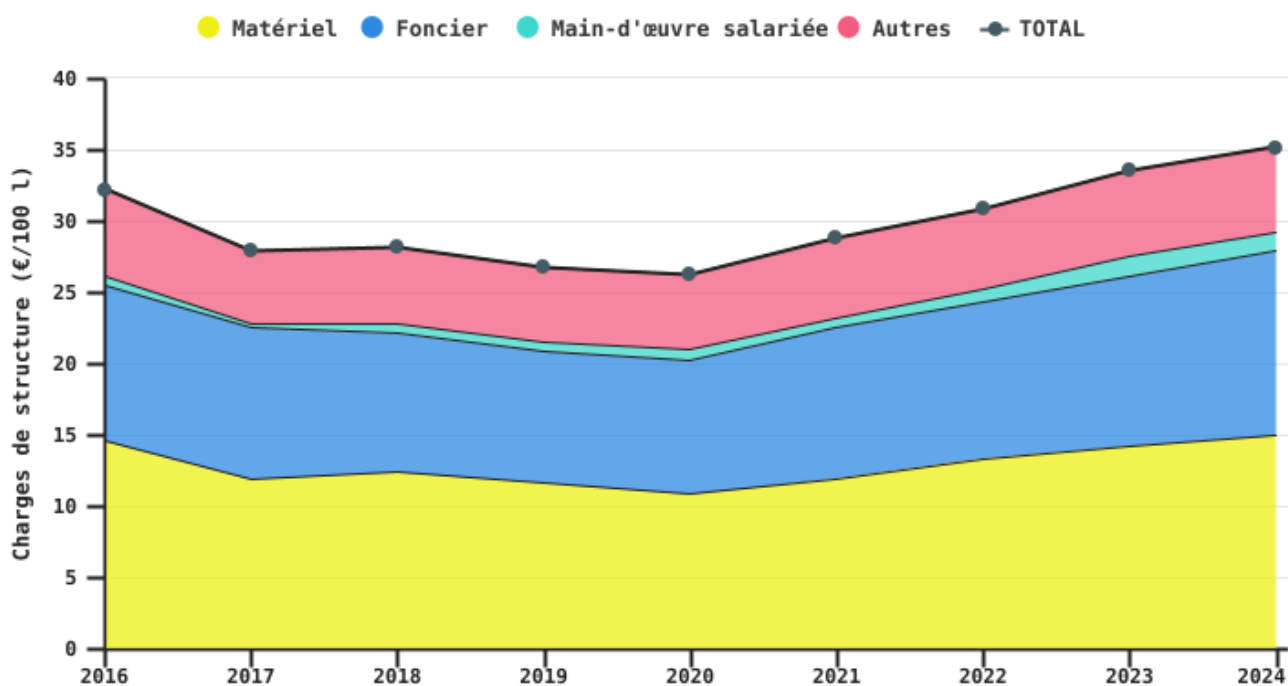
Les **charges de structure** augmentent depuis 2020, et atteignent **35,1 €/100 l** en 2024. Elles regroupent les dépenses liées à l'usage du foncier, au matériel, aux frais généraux et à la main-d'œuvre salariée, incluant à la fois des coûts réels et des charges calculées. La structure des charges se divise en trois grands postes : les charges de matériel, les charges foncières et les autres charges de structure.

- Les **charges de matériel** représentent **14,9 €/100 l de lait**, soit 42 % des charges de structure pour 2024. L'augmentation est bien présente après 2020, avec une hausse annuelle de l'ordre de 1 €/100 l de lait.
 - A titre d'information, les exploitants réalisent une part des travaux avec leur propre matériel et en confient une part à des tiers. Les charges de matériel de l'exploitation doivent donc être mises en relation avec le recours à des tiers pour les travaux agricoles (affectés et non affectés). La somme de ces deux types de charges donne une valeur de 19,7 €/100 l de lait (862 €/ha de SAU) pour 2024.
 - Les variations annuelles sont notamment liées à la fluctuation du prix de l'énergie qui impacte directement les dépenses en combustibles de l'exploitation, et influence les

tarifs de leurs prestataires de service, notamment les entrepreneurs de travaux agricoles.

- Avec **13,0 €/100 l de lait** en 2024, les charges liées au **foncier** (amortissements, intérêts, entretien, location et assurances des biens fonciers) représentent 37 % des charges de structure de l'exploitation spécialisée en bovins laitiers.
- Les **autres types de charges, de 7,3 €/100 l de lait**, intègrent essentiellement les frais généraux, les énergies non affectées, les intérêts sur le capital circulant et les salariés.

Evolution des charges de structure de l'exploitation spécialisée en bovins laitiers en production biologique par unité de 100 litres de lait

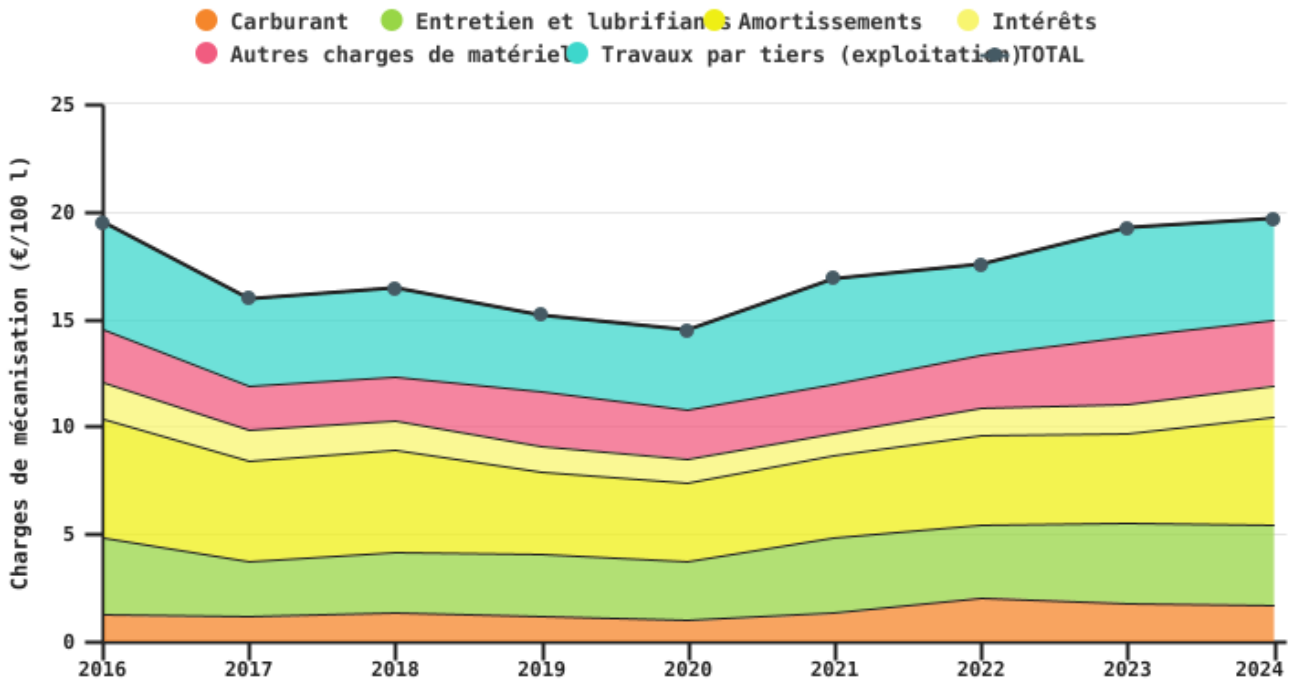


Les charges de structure sont restées relativement stables de 2017 à 2020, année marquée par une baisse du prix de l'énergie. Toutefois depuis 2021, la hausse est continue notamment à cause des charges de mécanisation.

EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE

© ODW - 2025

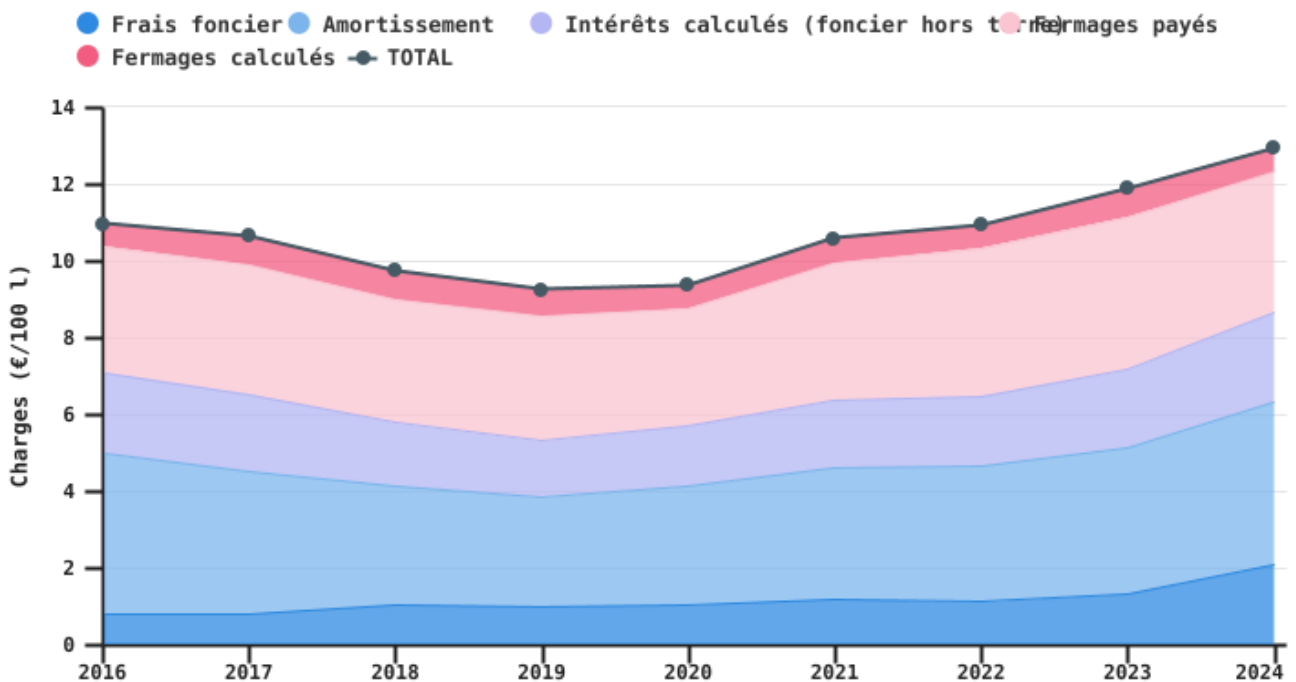
Evolution des charges de mécanisation et travaux par tiers de l'exploitation spécialisée en bovins laitiers en production biologiques par 100 litres de lait



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE

© ODW - 2025

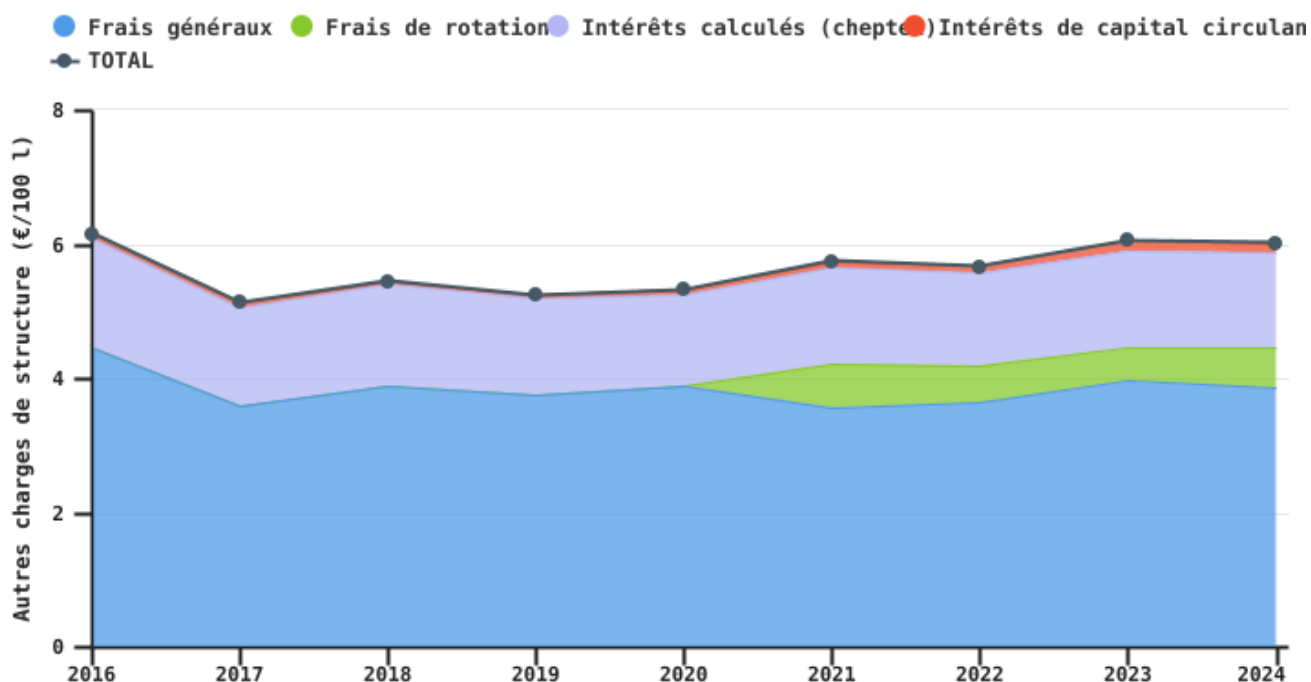
Evolution des charges foncières de l'exploitation wallonne spécialisée en bovins laitiers par 100 l de lait



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE

© ODW - 2025

Evolution des autres charges de structure de l'exploitation wallonne spécialisée en bovins laitiers par 100 l de lait



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE

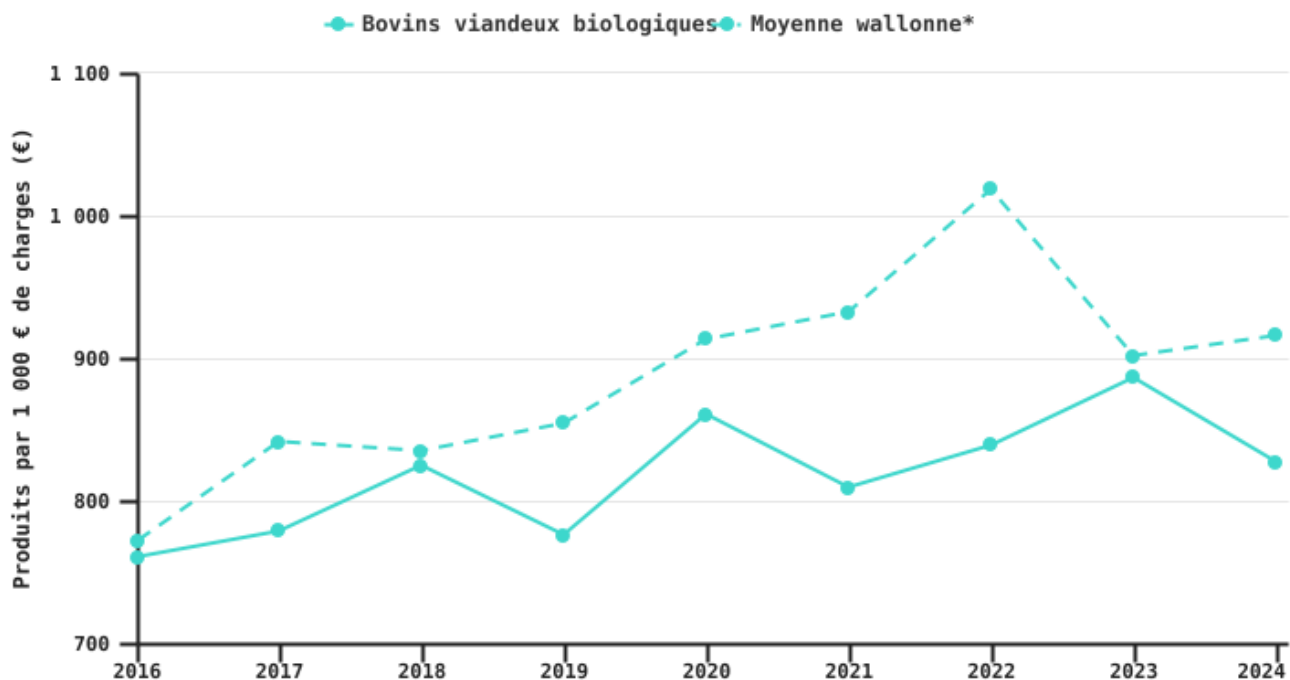
© ODW - 2025

Produits vs charges

Pour comparer le total des produits et des charges de l'exploitation, on peut analyser la valeur des produits par 1 000 € de charges. Ces produits intègrent le solde TVA pour les exploitants qui ne sont pas dans le système TVA normal et les quelques rares produits hors solde. Si la valeur obtenue est inférieure à 1 000 €, cela signifie que les produits de l'exploitation sont insuffisants pour rémunérer l'ensemble des facteurs de production, y compris de la main-d'œuvre familiale et de l'ensemble du capital (en considérant un fermage sur la totalité de la SAU et un intérêt sur le capital).

En 2024, l'exploitation spécialisée en bovins laitiers en production biologique a engrangé **932 € de produits pour 1 000 € de charges**. En d'autres mots, cette exploitation n'a pas, en moyenne, été en mesure de couvrir l'ensemble de ses charges réelles et calculées. De 2016 à 2024, seule l'année 2022 a permis à cette exploitation d'obtenir des produits en suffisance pour couvrir le total des charges réelles et calculées.

Evolution des produits par 1 000 € de charges de l'exploitation spécialisée en bovins laitiers en production biologique



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & OPW_SPW_ARNE

© ODW - 2025

Zusätzliche Informationen

Bibliographische Hinweise

Direction de l'Analyse économique agricole, Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Service public de Wallonie
Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Réseau comptable)

Weitere Informationen ?

Les données chiffrées et de localisation sont disponibles dans le fichier situé en haut à droite de la page (« Données sources »).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter les autres pages sur la [production biologique](#).

Image : Christine Gonay

